

La Jonchère Saint-Maurice

Séance du Conseil Municipal **du 27 septembre 2021**

*L'an deux mil vingt et un, le 27 septembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,
s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2021

*Présents : Mmes Clédat, Girardon, Servaes, Trentalaud, Mrs Horry, Laville,
Prugnau, Soumagnas, Martinie, Palade, Riverain*

*Absents excusés : Mrs Désir (procuration à Mr Prugnau), Dumont
(procuration à Mr Horry), Mr Lafarge (procuration à Mme Servaes), Mme Brunet*

Madame GIRARDON Sonia a été élue secrétaire.

Objet : approbation compte rendu réunion précédente (2021.57bis)

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente
Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 octobre 2021

Objet : plan de financement Leader (2021.58)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de la boulangerie sur la commune. Il indique que
la commune peut prétendre à des aides financières dans le cadre du fonds européen « Leader ».
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur plan le
financement proposé soit :

Dépenses		Recettes	
Matériels et installation	59 166.00 €	Fonds LEADER	47 332.80 €
		Autofinancement	11 833.20 €
Total	59 166.00 €	Total	59 166.00 €

Après discussion, les membres du conseil municipal :

- valident le plan de financement proposé
- autorisent Monsieur le Maire à solliciter le fonds LEADER

Objet : Décision modificative - Budget eau (2021.59)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative du budget de l'eau pour pouvoir régler des échéances de prêt jusqu'à la fin de l'année. En effet, les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Monsieur le Maire propose d'adopter la modification des crédits comme suit :

- Article 2315 : - 1500 euros
- Article 1641 : + 1500 euros.

Les membres du conseil municipal valident cette modification.

Objet : dossiers de travaux – demandes de subventions Conseil Départemental (2021.60)

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs dossiers de travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à déposer une demande de subvention pour ces dossiers. Il s'agit :

- du réaménagement du jardin du presbytère avec création d'un accès PMR : le devis proposé par l'Association Les Chantiers des Chemins Jacquaires s'élève à 3 464.84 euros
- de la réparation du mur de soutènement de l'allée du cimetière (accès au cimetière) : le devis proposé par l'Association Les Chantiers des Chemins Jacquaires s'élève à 3 607.58 euros
- de la réfection de la Place de la Gare : la consultation des entreprises pour ces travaux fait ressortir un devis à 4 048.40 euros HT
- de l'aménagement du jardin du souvenir et de l'espace du columbarium : le montant des travaux est estimé à 12 246.05 euros HT
- des travaux d'effacement du réseau secteur La Gare, rue des Billanges, rue du Mas, du rue du Stade et rue du Parc : le devis proposé par le SEHV s'élève à 49 626.51 euros. Il est précisé que ces travaux sont programmés avec deux ans d'avance du fait de la décision d'ENEDIS d'effectuer un renforcement du réseau moyenne tension et de son enfouissement, le SEHV ayant souhaité mutualiser cette intervention avec le programme d'effacement et d'éclairage public défini avec la commune.
- des travaux d'effacement du réseau Rue des Chevailles : le devis proposé par le SEHV s'élève à 17 367.77 euros HT

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants aux différents travaux.

Objet : Travaux de voirie – choix de l'entreprise (2021.61)

Monsieur le Maire rappelle la programmation des travaux de voirie rue du Puits, rue des Sapins et Place de la Gare.

Cinq entreprises ont été consultées. A l'issue de cette consultation, l'entreprise PIJASSOU répond à tous les critères et se trouve être la mieux disante pour les trois chantiers.

Monsieur le Maire donne le détail des différents devis.

Après examen et vérification, les membres du conseil municipal

- ➔ valident les propositions de l'entreprise PIJASSOU pour les montants suivants :
- Travaux de voirie rue des Sapins : 14 442.80 euros HT
- Travaux de voirie rue du Puits : 10 403.00 euros HT
- Travaux de voirie Place de la Gare : 4 048.40 euros HT

- ➔ Autorisent Monsieur le Maire à signer les devis
- ➔ Autorisent Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes et à solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental.

Objet : participation financière équilibre budget assainissement ELAN (2021.62)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'assainissement est depuis quelques années une compétence intercommunale avec un budget dédié et géré par la communauté de communes ELAN.

Il explique que lors de la prise de compétence une étude financière avait été réalisée pour déterminer des tarifs de redevance au plus juste pour un équilibre budgétaire. Aujourd'hui et après quelques années de fonctionnement, la situation n'est pas à l'équilibre puisqu'un déficit de 1 200 000 euros est affiché. L'étude préalable avait fait ressortir une consommation moyenne de 120 m³ par foyer alors que la réalité fait apparaître une consommation moyenne de 75 m³, cela expliquant en partie l'origine du déficit.

Pour combler ce déficit, une subvention du budget principal de la communauté de communes vers le budget assainissement a été prévue mais cette situation n'est pas acceptable et ne peut durer dans le temps.

Ne pouvant remettre en question les travaux sur les réseaux d'assainissement, il a été fait le choix de demander aux différentes communes de l'Intercommunalité de prendre en charge ce déficit sur une période lissée de 10 ans.

Un calcul a été fait pour chaque commune. L'effort demandé pour notre commune serait fixé à 23 700, 33 euros, ce qui reviendrait en tenant compte de l'effort fiscal à 21 300 euros par an.

Les membres du Conseil Municipal, après discussion, valident le principe de participation financière de la commune de La Jonchère Saint-Maurice au déficit du budget assainissement.

Objet : tarification de l'eau – année 2022 (2021.63)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal le principe de la délégation de service public attribuée à la SAUR ainsi que la répartition des charges entre la commune et le délégataire. Le rapport de la SAUR est disponible à la mairie.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de se prononcer sur l'évolution de la tarification du service de l'eau. En effet, des travaux de mise en conformité des installations et de renouvellement des réseaux vieillissants (réseaux fuyards) sont programmés. De plus, il faut anticiper un investissement important concernant la mise en place d'une unité de neutralisation. Ce programme représente à lui seul la somme de 590 000 euros HT. Même bien dotés en subventions, ces programmes laisseront un reste à charge de la commune important. Il y a donc lieu de prévoir une augmentation de la tarification de l'eau étant entendu que cette hausse devra se poursuivre sur les prochaines années compte tenu du tarif historiquement bas pratiqué.

Monsieur le Maire propose de fixer pour l'année 2022 la tarification de surtaxe communale comme suit :

Tarif de l'abonnement de 32.55 € à 33 €

Part communale : augmentation de 0.456 à 0.55 du M³

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité après discussion, et compte tenu de l'importance des travaux qui seront à réaliser rapidement :

- décident de fixer, à l'unanimité, les tarifs de la surtaxe tels que proposés par Monsieur le Maire.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 octobre 2021

Objet : demande de subvention (2021.64)

Monsieur le Maire présente un courrier de demande de subventions émanant de l'ACCA La Jonchère.

Après discussion, les membres du conseil municipal, décident par 13 voix Pour et 1 Contre (Mme Servaes) d'accorder une subvention de 100 euros à l'ACCA de La Jonchère Saint-Maurice.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 octobre 2021

Objet : questions diverses

Une réunion de préparation du Téléthon aura lieu à la mairie le 06 octobre prochain à 18 h 30.

Madame Trentalaud demande ce qu'il en est du captage de la Brutine. Monsieur le Maire doit revoir la SAUR.

Monsieur le Maire évoque plusieurs dossiers de travaux :

- Drainage du terrain de foot côté vestiaire réalisé par le personnel communal. Ces travaux feront l'objet d'un programme de travaux en régie
- Dossier ATEC relatif au projet d'agrandissement de la maison de santé.
L'agrandissement impliquerait l'achat d'un terrain d'un particulier à proximité de la maison de santé. Le projet prévoit une extension de 243 m2.
- Réparation des volets du presbytère pendant l'hiver
- Une réunion relative au lancement des travaux ENEDIS et ORANGE aura lieu le 20 octobre
- Une réunion avec un agent du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne au sujet des travaux de mise en conformité du plan d'eau.

Monsieur le Maire indique qu'un constat a été fait suite à l'accident qui a endommagé une jardinière rue de Limoges, l'assurance adverse prend en charge le sinistre.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu le 7 octobre prochain à la mairie pour faire un bilan concernant l'activité de la maison de santé et présenter l'étude de l'ATEC.

Monsieur le Maire indique que Madame Guerletin Nadine souhaite renouveler son temps partiel.

Monsieur le Maire fait part des remerciements pour le versement des subventions émanant de l'association Les Robins des Bois des Echelles et du Secours Populaire.

Monsieur le Maire parle du feu d'artifice qui n'ayant pas eu lieu en août est reporté au 19 décembre, jour du marché de Noël. Il s'agira d'un feu d'artifice sur fond sonore avec un thème lié à Noël.

Des kakémonos pour annoncer le marché de Noël seront réalisés et une réunion pour l'organisation des festivités se tiendra le 12 octobre à 18 h 30.

